

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TRÉBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

## L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS le VINGT-TROIS du mois de JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN, dûment convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, BILLIOU, CHARMENTRAY GAUTIER, HOUSTLER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MULLER, PIROT RAMEAU, TOPART, VELLA.

Procurations : BOYER à LE MASSON, HALNA à VELLA, HUCHER à LE PROVOST, LE BIHAN à MAINAGE, LE PENVEN à LE HENAFF-LE JEUNE, MONFORT à RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN à LANGLAIS

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

### D2023-58 VERSEMENT D'UNE PRIME - INTERVENTIONS DES DIMANCHES ET JOURS FERIES

Madame le Maire expose la difficulté à recruter du personnel saisonnier et propose, suivant avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 25 mai 2023, de l'autoriser à verser aux agents intervenant le dimanche et les jours fériés une prime forfaitaire variant de 50 à 70 € selon le nombre d'heures réalisées à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Vu l'avis favorable du Comité social Territorial en date du 25 mai 2023,

Vu la délibération du en date du 08 décembre 2018 modifiée fixant les conditions de versement du régime indemnitaire au personnel communal,

- **APPROUVE** le versement d'une prime forfaitaire, sous forme de complément indemnitaire, variant de 50 à 70 € aux agents communaux permanents et contractuels intervenant le dimanche et les jours fériés, selon le nombre d'heures réalisées, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

Pour copie conforme,  
Le Maire, Bénédicte BOIRON



Le secrétaire de séance,  
Michelle LE HENAFF

